

Circulaire d'information

INFCIRC/654

Date: 25 août 2005

Distribution générale

Français

Original: Arabe

Communication datée du 12 août 2005 reçue du Représentant permanent du Yémen auprès de l'Agence concernant une lettre du Secrétaire général de la Ligue des États arabes au Directeur général

1. Le Secrétariat a reçu une lettre datée du 12 août 2005 du Représentant permanent du Yémen à laquelle était jointe une lettre datée du 8 août 2005 de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, au Directeur général.
2. Eu égard à la demande formulée par le Représentant permanent du Yémen dans sa lettre du 12 août 2005, celle-ci ainsi que la lettre du Secrétaire général de la Ligue des États arabes sont jointes pour l'information de tous les États Membres.

Ambassade de la République du Yémen et
Mission permanente auprès de l'Office
des Nations Unies et des autres organisations
internationales
Vienne

Réf. n° : 234/2005

Date: 12 août 2005

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre adressée par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, concernant l'assistance que le gouvernement britannique a fournie à Israël dans la production d'armes nucléaires en lui livrant de l'eau lourde en 1958.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente, ainsi que le contenu de la lettre que vous a adressée le Secrétaire général, auprès des États Membres de l'Agence.

Veillez accepter, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération et de mon profond respect.

(signé) Ali Hameed Sharaf
Ambassadeur et Représentant permanent
auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres organisations internationales

[sceau de l'ambassade de la République du Yémen à
Vienne]

Monsieur Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA



League of Arab States
The Secretary General

le 8 août 2005

Monsieur le Directeur général,

Des informations révélées cette semaine font état de ce que la Grande-Bretagne a vendu secrètement à Israël, en 1958, un élément clé pour le programme nucléaire de ce pays, lui permettant de produire des armes nucléaires. Ces informations, qui sont basées sur des documents officiels britanniques, sont particulièrement troublantes, notamment dans la mesure où elles indiquent que ces ventes n'étaient soumises à aucune condition d'utilisation pacifique et qu'Israël n'avait donné aucune garantie à cet effet.

Une telle politique est condamnable à plusieurs égards. Tout d'abord, elle a pour effet d'encourager la prolifération des armes de destruction massive et une éventuelle course aux armements dans une région qui aurait dû profiter des efforts visant à y instaurer la paix, la sécurité et la stabilité. Le Royaume-Uni était un membre actif qui a participé à l'établissement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 1957 ainsi qu'à l'élaboration de son statut en 1955. Ces ventes semblent contraires, aussi bien dans l'esprit que dans la lettre, aux engagements britanniques à cet égard.

Lorsqu'on voit les négociations en cours entre l'Iran et un certain nombre de pays européens dont le Royaume-Uni, sur la volonté de Téhéran de développer son programme nucléaire à des fins pacifiques, qu'on se rappelle les souffrances, les épreuves et les pertes en vies humaines que le peuple iraquien a dû endurer en raison des ambitions nucléaires présumées de ses régimes précédents, et qu'on suit ces jours-ci les commémorations du souvenir tragique et déchirant des victimes d'Hiroshima et de Nagasaki, on a le droit, voire le devoir de s'interroger sur les intentions réelles et les normes relatives à la politique de non-prolifération.

Les craintes souvent exprimées dans de nombreuses instances multilatérales concernant l'effondrement possible du régime de non-prolifération ne peuvent être séparées des politiques qui ont permis les ventes mentionnées ci-dessus. Je pense que vous conviendrez avec moi que de telles pratiques, même si elles appartiennent au passé, ont une influence notable sur la paix, la sécurité et la stabilité actuelles et futures au Moyen-Orient.



*League of Arab States
The Secretary General*

À présent que cette affaire a été révélée, je pense qu'elle mérite une enquête officielle pour clarifier les faits et faire la lumière sur ses conséquences ainsi que sur ses effets néfastes pour le système actuel de non-prolifération et les efforts visant à établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer des mesures que l'AIEA entend prendre pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités à cet égard, et de diffuser la présente lettre auprès de tous les membres de l'AIEA.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Amre Moussa

Son Excellence
M. Mohamed ElBaradei
Directeur général de l'Agence internationale
de l'énergie atomique
Vienne (Autriche)